
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquième séance – Lundi 25 juin 2001, à 17 h

Présidence de M. Pierre Losio, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Marie-Thérèse Bovier, Sophie Christen, M. Sacha Ding, M^{me} Fatiha Eberle, M. Georges Queloz, M^{mes} Evelyne Strubin, Marie Vanek et Arielle Wagenknecht.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller et Alain Vaissade, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 13 juin 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 25 juin et mardi 26 juin 2001, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur le président, en date du 18 juin 2001, nous vous avons envoyé une lettre, sous la signature de Jean Erhardt, vous demandant ceci: «Nous vous serions obligés de bien vouloir traiter en urgence lors des prochaines séances du Conseil municipal des 25 et 26 juin prochains les points suivants: la PR-129, la PR-130, la PR-133, la PR-115 A, la PR-113 A, la PR-119 A, la PR-51 A et, enfin, la PR-135.» Alors, je sais bien que certains d'entre vous trouvent que c'est un peu cavalier de la part du Conseil administratif – j'imagine ce que vous allez nous dire – mais il s'agit quand même de crédits très importants demandés par certains de nos départements et qu'il faudrait pouvoir voter avant l'été pour que nos services puissent enfin travailler. Voilà ce que je voulais dire, c'est la première information.

Pour ce qui est de la seconde information, je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que les promotions enfantines auront lieu mercredi à 15 h. Le départ est prévu à la promenade Saint-Antoine et le cortège se dirigera vers le parc des Bastions. Je vous rappelle qu'à 19 h le *Carnaval des animaux*, de Camille Saint-Saëns sera interprété par l'Orchestre de la Suisse romande, avec Jean-Luc Bideau comme récitant. Je vous rappelle aussi que le thème donné aux enfants cette année est le déguisement en animaux.

Le président. Conformément au règlement du Conseil municipal, ce soir à 20 h 30, nous traiterons dans un premier temps de l'urgence des propositions et rapports pour lesquels le Conseil administratif nous a saisis de la clause d'urgence. Vous vous prononcerez à ce moment sur l'urgence et, ensuite, si l'urgence est acceptée, vous vous prononcerez sur le fond en toute souveraineté de nos compétences. Conformément à la lettre du 18 juin mentionnée par M. Tornare et à une autre lettre du 20 juin, également adressée par M. Erhardt, il s'agit des propositions PR-129, PR-130, PR-133, PR-135, PR-136, PR-140 et des rapports PR-115 A, PR-113 A, PR-119 A, PR-51 A et PR-102 A qui figurent à des points ultérieurs de notre ordre du jour.

Nous sommes également saisis de deux motions et d'une interpellation munies de la clause d'urgence. Il s'agit tout d'abord de la motion M-204, de M^{mes} Sandrine Salerno, Virginie Keller Lopez, Hélène Ecuyer, MM. Damien Sidler, Paul Oberson, Jacques François, Bernard Paillard et Guy Jousson, intitulée «La guerre des affiches n'aura pas lieu». Nous avons ensuite la motion M-205, de MM. Mark Müller, Jean-Marc Froidevaux et Bernard Lescaze, intitulée «Il faut recourir contre la validité de l'IN 118 «Pour un projet de stade raisonnable». Il y a

enfin l'interpellation I-57 de MM. Michel Ducret, François Sottas, Christian Zaugg, Roberto Brogginì, Gérard Deshusses et M^{me} Alexandra Rys, intitulée «Arrêts des TPG dans les Rues-Basses». Nous essaierons également de traiter l'urgence et, le cas échéant, le fond de ces objets à 20 h 30.

M. Bernard Lescaze (R). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme, je crois, la plupart des gens dans cette enceinte, nous, radicaux, n'avons pas reçu la lettre mentionnée par M. Tornare. Je pense que l'organisation du travail du Conseil administratif doit lui permettre de nous soumettre à temps, comme cela a été fait pour quelques objets, les urgences dont nous avons pu parler dans nos groupes respectifs et à l'intergroupe. Ce soir, je développerai la volonté de faire voter ce qui a déjà pu être annoncé dans les groupes, dans les intergroupes, mais pas des objets subséquents, car cela veut dire que notre ordre du jour ne sert plus à rien et que nous pouvons simplement, lors des séances plénières du Conseil municipal, venir écouter ce que les conseillers administratifs souhaitent que nous traitions. Je reviendrai donc ce soir là-dessus, mais j'entends être ferme.

Par ailleurs, je dépose une motion d'ordre. Tout à l'heure, à 18 h, au Palais Eynard, le Conseil administratif reçoit le Servette Football Club qui a la Coupe de Suisse. Le président de notre Conseil est invité. J'aimerais savoir si nous sommes invités à rester dans cette salle tout seuls, sans les conseillers administratifs, pendant qu'eux vont au Palais Eynard, parce qu'alors il y a deux sortes d'urgences, Monsieur le président. Ma motion d'ordre demande donc de mettre formellement aux voix la suspension de notre séance à 18 h pour accompagner le Conseil administratif au Palais Eynard afin de féliciter les joueurs du Servette. (*Applaudissements.*)

Le président. Monsieur le conseiller Lescaze, je ne connaissais pas votre ferveur sportive, mais j'en prends acte. A ce sujet, je dois vous signaler, pour votre information, que les conseillers municipaux membres de la commission des sports ont été invités au Palais Eynard. C'est ce que l'on m'a fait savoir. Cela dit, sur ce sujet, je donne la parole d'abord à M. le maire, M. Manuel Tornare, et, ensuite, à M. Jean-Pierre Lyon.

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur Losio (*remarque de M. Hediger*) – attendez Monsieur Hediger – je vois que la Coupe suisse a donné des ailes sportives à M. Bernard Lescaze. Nous nous sommes répartis les rôles au sein du

Conseil administratif. M. Christian Ferrazino sera présent, ici, à 18 h, donc n'ayez pas de soucis. Comme l'a dit aussi le président du Conseil municipal, la commission des sports est invitée au Palais Eynard.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je sais qu'à 20 h 30 il y aura un débat sur la série d'objets urgents annoncés par le Conseil administratif, mais je me pose une question, Monsieur le président: à quoi sert le bureau? Nous avons reçu neuf pages d'ordre du jour et je les ai là avec moi. Or, ce soir, on arrive, et voilà, on nous présente une série de points à traiter en urgence. Alors, à quoi cela sert-il de nous envoyer l'ordre du jour? Faites-nous la surprise lors des séances du Conseil municipal en nous disant: «Voilà l'ordre du jour» et, comme cela, nous serons heureux. Mais quand nous lisons dans la *Tribune de Genève* d'aujourd'hui ce qui s'est passé au Grand Conseil, où règne le même capharnaüm qu'au Conseil municipal, nous pouvons nous associer avec le Grand Conseil.

Alors, Monsieur le président, moi qui suis membre de la commission des sports, alors que pratiquement tous les objets munis de la clause d'urgence concernent l'aménagement, qu'est-ce que je fais? Je vais au Palais Eynard? Je dis que le bureau du Conseil municipal devrait être dissous et que l'on devrait nommer M. le maire à la présidence du Conseil municipal. Comme cela, ce serait réglé. Le bureau ne sert plus à rien.

Le président. Je me permets de vous répondre, Monsieur Lyon. Le bureau décline son entière responsabilité concernant toutes les urgences dont vous venez de parler. Il a pris acte de deux lettres datées du 18 et du 20 juin, lettres qu'on lui a remises aujourd'hui et qui sont conformes à l'article 22 du règlement du Conseil municipal. Je trouve que votre invective à l'égard du bureau n'a pas lieu d'être, puisqu'il ne porte aucune responsabilité dans cette affaire. Le Conseil administratif nous a informés des objets inscrits à notre ordre du jour qu'il souhaitait voir traiter aujourd'hui ou demain.

Avant de mettre aux voix la motion d'ordre qu'a déposée M. Lescaze, je souhaiterais savoir si MM. Bonny, Marquet et M^{me} Künzler veulent intervenir sur le sujet de la motion d'ordre. Monsieur Bonny.

M. Didier Bonny (DC). J'ai levé la main, comme M. Marquet, juste après la communication de M. Tornare. C'était simplement pour confirmer que nous n'avons absolument rien reçu du tout. On ne sait pas ce qui s'est passé depuis le

18 juin, mais ce n'est pas la première fois qu'on nous fait le coup. Il faudrait peut-être essayer de remédier à cela, d'autant qu'on a des moyens informatiques très efficaces grâce auxquels on peut prendre connaissance d'informations dans l'heure qui suit leur transmission.

En ce qui concerne la réception pour le Servette FC, on n'était pas au courant non plus. Quant à moi, je suis conscient que notre ordre du jour est digne d'un mammouth et je pense donc qu'il faut continuer la séance à 18 h et non pas s'arrêter. Monsieur Tornare, maire de la Ville de Genève, si, au moment où vous serez absent, à 18 h, parce que vous serez à la réception pour le Servette FC – ce que je comprends très bien, en tant que maire de la Ville de Genève, cela me paraît difficile que vous n'y soyez pas – il y a des objets qui concernent votre département, nous allons les traiter, parce que, chaque fois que vous n'êtes pas là, nous devons les reporter et, bientôt, nous les aurons reportés dix fois. Alors, on ne peut pas être partout à la fois, cessez de reporter vos objets chaque fois que vous n'êtes pas là et qu'on en finisse. Merci.

M. Alain Marquet (Ve). M. le maire a employé le terme de «cavalier» à propos des demandes d'urgence. C'est effectivement le moins qu'on puisse dire quant à la proposition qu'il nous a faite. Je suis quand même un peu surpris qu'un courrier annoncé comme étant parti le 18 juin ne soit toujours pas arrivé le 25 juin. J'en suis à me demander si ce n'est pas une vengeance de la Poste à l'égard de M. Tornare, mais je ne le pense quand même pas.

D'autre part, compte tenu des nombreuses demandes d'urgence que M. le maire a évoquées tout à l'heure, cela va de nouveau être extrêmement difficile de parcourir notre ordre du jour. D'ailleurs, les ordres du jour sont chamboulés systématiquement depuis des mois. Je crois que même si certains services attendent que nous votions certains objets pour pouvoir travailler pendant l'été, ce que je peux comprendre, l'ordre du jour répond à une organisation qui est définie dans un règlement, règlement que nous essayons tous de respecter au plus près. On peut regretter que notre ordre du jour comporte 100 ou 120 objets maintenant. Toujours est-il que, comme je le dis ailleurs, nous sommes dans un parlement et que, dans un parlement, nous parlementons, nous discutons de ce qu'il est nécessaire de discuter.

Pour ma part, je ne soutiendrai pas forcément la motion d'ordre de M. Lescaze, parce que j'estime que notre travail peut se faire sérieusement en l'absence des conseillers administratifs. Ce sont eux qui décident s'ils veulent ou ne veulent pas être là; s'ils s'absentent, ils liront les notes de séance. Pour ma part, je pense que nous devons continuer à travailler, parce que notre ordre du jour l'exige et nous l'impose. Je vous remercie.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). J'aimerais juste intervenir sur deux points. J'ai déposé personnellement deux motions d'ordre. Je ne vois pas pourquoi le Conseil administratif parle d'urgence à propos des objets qu'il souhaite voir traités ce soir, puisqu'au fond ceux-ci figurent déjà dans notre ordre du jour: ils doivent donc faire l'objet d'une motion d'ordre. Le Conseil administratif n'a qu'à en déposer une, comme tout un chacun. Je crois que c'est dans ce sens-là qu'il faut aller, peut-être en triant un peu les objets. Il y a des points sur lesquels nous étions d'accord d'aller de l'avant, mais pour les autres, ma foi, ils attendront. Je crois qu'il faut peut-être aussi respecter le règlement.

M. Manuel Tornare, maire. Calmement, parce que je crois que la chaleur est en train de contaminer certains, je signalerai simplement que M. Hediger, qui a rencontré le bureau, lui a fait part oralement de ce que je viens de lire, à savoir la lettre qui a été envoyée à M. Losio, signée de Jean Erhardt. Monsieur Bonny, je répondrai à votre intervention en disant que tout cela était connu du bureau. Vous faites ce que vous voulez, vous êtes les maîtres de l'ordre du jour, mais je vois simplement qu'il y a des objets qui ont une certaine urgence et qui sont en souffrance. J'en donnerai pour preuve, Monsieur Bonny, vous qui êtes très attentif au social, les 300 000 francs demandés par la proposition PR-129 pour la réinsertion des jeunes réfugiés. Si vous me dites que cela peut attendre, cela veut dire que pendant les mois de juillet, d'août et de septembre, ces personnes n'auront pas d'argent et vont attendre. Vous assumerez vos décisions. D'autre part, Monsieur Bonny, puisque vous ne m'écoutez pas, alors que, moi, je vous ai écouté, vous n'avez qu'à regarder le *Mémoire*: depuis que je suis conseiller administratif, je n'ai manqué qu'une seule séance!

Le président. Nous en prenons acte, Monsieur le maire. En ce qui concerne les urgences, je tiens à vous rappeler que nous avons reçu cette lettre le 20 juin et qu'elle est datée du 18 juin. En ce qui concerne la conformité au règlement du Conseil municipal, je vous rappelle l'alinéa 2 de l'article 22: «Les conseillers municipaux doivent être en possession des convocations contenant l'ordre du jour, ainsi que des documents utiles à la discussion, dix jours avant la séance, sauf en cas d'urgence motivée.» Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous déciderez souverainement, à 20 h 30, si l'urgence est motivée.

Je mets maintenant aux voix la motion d'ordre de M. Bernard Lescaze, qui demande... Pardon, Monsieur Lescaze?

M. Bernard Lescaze (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, constatant que la plupart des gens dans cette assemblée sont probablement réticents à modifier complètement notre ordre du jour, j'estime que nous devons rester pour travailler. Je retire ma motion d'ordre en espérant que, sur les cinq membres du Conseil administratif, quatre seront présents tout à l'heure, et non pas un seul. Sinon, nous remettrons à nouveau le ballon en jeu.

Le président. Cette motion d'ordre est retirée et je vous informe qu'à 17 h 50 je quitterai cette séance. La séance sera présidée par M. le premier vice-président, Alain Comte. Nous passons maintenant aux communications du bureau du Conseil municipal. Monsieur Lyon.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). L'an passé, lorsque nous avons reçu les comptes 1999 de la Fondetec (Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique), le bureau a mis aux voix le renvoi à la commission des finances. Nous avons maintenant reçu les comptes 2000 et nous savons qu'il y a un certain nombre de problèmes, ce qui justifierait le renvoi de ceux-ci à cette même commission. Du reste, le rapport D-32 A de cette commission sur le rapport d'activité 1999 de la Fondetec est intéressant. Je vous demande donc de renvoyer le rapport d'activité 2000 de la Fondetec à la commission des finances, si vous mettez cette proposition aux voix, comme les précédents et comme nous le faisons pour les comptes de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (SECSA). La commission pourra ainsi procéder à une analyse de ce rapport et à des auditions.

Le président. Monsieur Jean-Pierre Lyon, le rapport de la Fondetec sera mis aux voix et, s'il est renvoyé à la commission, il ira à la commission.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Comme cela se fait pour le rapport de gestion de la SECSA, nous devrions pouvoir voter le renvoi du rapport d'activité de la Fondetec lors des communications du bureau. Vous pouvez le voir dans les différents ordres du jour du Conseil municipal; mais là, vous avez reçu les comptes

2000 de la Fondetec et c'est simplement une vision. En effet, si on ne nous présente pas officiellement ces comptes et si nous ne pouvons pas voter leur renvoi à la commission des finances, celle-ci ne pourra pas les examiner, alors qu'il existe des problèmes de divergence au niveau de la commission des finances par rapport aux comptes 1999.

Le président. Monsieur Jean-Pierre Lyon, si vous faites allusion au rapport D-32 A qui figure à un point ultérieur de notre ordre du jour, je vous signale qu'il s'agit d'un rapport de la commission des finances et il faudra bien...

M. Jean-Pierre Lyon. Non, je parle des comptes 2000 de la Fondetec.

Le président. Oui, mais nous n'en sommes pas saisis, Monsieur le conseiller municipal. Quand nous en serons saisis, nous renverrons cet objet à la commission des finances.

M. Jean-Pierre Lyon. J'ai soulevé ce problème; cela a été approuvé à l'unanimité.

Le président. Quand nous en serons saisis, nous renverrons cet objet à la commission des finances.

J'ai maintenant diverses communications du bureau du Conseil municipal à vous transmettre.

Tout d'abord, je vous informe, à propos des séances plénières prévues les 11 et 12 septembre, qu'en raison des travaux relatifs à l'installation de l'équipement pour le vote électronique qui ont subi des retards nous ne pourrions pas siéger dans cette salle. En conséquence, nous proposons, avec un préavis favorable du bureau, que notre Conseil siège malgré tout les 11 et 12 septembre au Centre international de conférences Genève. Je demande aux chefs de groupe de bien vouloir me faire savoir l'avis des groupes politiques constituant ce Conseil d'ici demain soir afin que l'on puisse confirmer la tenue des séances les 11 et 12 septembre au Centre international de conférences Genève.

Par ailleurs, le bureau du Conseil municipal a le plaisir d'annoncer la naissance, le 16 juin, de la petite Sabrina Julietta Eberle. Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Je vous signale également que la traditionnelle «course d'école» du Conseil municipal aura lieu le 1^{er} septembre. Vous recevrez un courrier détaillé dans le courant de la semaine prochaine au sujet de cette excursion annuelle.

Je vous rappelle également que les séances du mois d'octobre sont avancées aux 9 et 10 octobre. Je dois également excuser l'absence de M^{mes} Keller Lopez et Vanek. Pardon, pour M^{me} Keller Lopez, cela concerne demain.

J'informe également les membres du bureau que le 25 septembre aura lieu la séance du bureau déplacée en raison de la modification de l'agenda concernant la session plénière du mois d'octobre.

Je dois également vous informer que les membres de la commission du règlement sont convoqués à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret et je demande au président sortant, M. Bernard Paillard, de bien vouloir nous confirmer cela.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). En effet, Monsieur le président, avec un point unique à l'ordre du jour, le remplacement du président.

Le président. Je vous remercie, Monsieur Paillard. Certains conseillers municipaux qui sont membres de cette commission se livreront donc à une course d'obstacles pour jongler entre notre séance, le Palais Eynard et la salle Nicolas-Bogueret.

Je vous informe également que mercredi aura lieu la cérémonie des promotions scolaires avec le cortège, mais que je ne participerai pas au début du cortège. J'ai dû faire un choix entre – si je peux me permettre de dire – l'affect et l'officialité. Un membre d'une famille qui m'est très proche étant décédé, je participerai donc à des obsèques à 14 h 30 dans la campagne genevoise, mais je rejoindrai la manifestation des promotions dès que je le pourrai ou, en tout cas, aux Bastions. Je vous remercie. Monsieur Winet.

M. René Winet (R). Monsieur le président, Messieurs les conseillers administratifs, je voudrais encore vous remercier d'avoir inscrit en adjonction à notre ordre du jour la proposition PR-140 du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 105 000 francs pour la place du Molard. Je vous propose ce soir de demander aussi l'urgence pour la proposition PR-140 afin qu'elle soit traitée.

tée en même temps que les propositions et rapports urgents dont le Conseil administratif nous a saisis. Si vous acceptez l'urgence de ces derniers, j'aimerais que vous acceptiez aussi l'urgence de la proposition PR-140 pour la place du Molard. Autrement, je m'alignerai sur votre décision. Merci.

Le président. Monsieur Winet, comme je l'ai déjà dit, le Conseil municipal décidera souverainement à 20 h 30 des urgences qu'il souhaite accepter et de celles qu'il souhaite refuser.

M. René Winet. Oui, Monsieur le président, mais je ne crois pas que la proposition PR-140 fasse partie des propositions urgentes de M. Ferrazino. C'est une proposition qui risque d'être reportée à l'ordre du jour du mois de septembre, puis à celui d'octobre ou de novembre.

Le président. Monsieur Winet, nous sommes saisis d'une lettre du 20 juin et d'une lettre du 18 juin et, je vous le répète, ce soir à 20 h 30, vous serez saisis en urgence des propositions du Conseil administratif.

M. René Winet. Je n'ai pas reçu de lettre.

Le président. Monsieur Winet, vous n'avez pas la parole. Chers collègues, avant de passer à notre ordre du jour finalement, il est 17 h 25, je dois vous annoncer que nous avons été saisis de deux motions d'ordre qui émanent de M^{me} Künzler, à qui je donne la parole.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). La première de mes motions d'ordre porte sur le projet d'arrêté PA-15 et concerne le Théâtre de Carouge: il me semble que nous en avons longuement parlé lors de notre précédente session, à propos de la motion M-162. Cette fois, il faut se décider. Si cette motion d'ordre est refusée, ma foi, nous retirons aussi notre projet d'arrêté PA-15, parce qu'on verra que, finalement, cela n'intéresse personne de soutenir activement le Théâtre de Carouge. C'est ce qui est en jeu ce soir, on ne va pas refaire toute la discussion de la dernière fois, mais cette fois je crois qu'il faut voir si on veut soutenir ce théâtre encore cette année ou non.

Le président. Madame la conseillère, je ne comprends pas très bien s'il s'agit d'une motion d'ordre ou d'une motion urgente. S'il s'agit d'une motion urgente, nous traiterons l'urgence à la séance de ce soir.

M^{me} Michèle Künzler. C'est la motion d'ordre pour qu'on traite le projet d'arrêté PA-15 ce soir. On peut aussi la voter, mais vous pouvez également décider d'accéder tout de suite à ma demande.

Le président. Ecoutez, Madame la conseillère, ou bien vous me saisissez d'une clause d'urgence, ou bien vous me proposez une motion d'ordre et on la vote tout de suite.

M^{me} Michèle Künzler. Oui, on la vote tout de suite.

M. Didier Bonny (DC). Habituellement, on ne procède pas comme cela, mais, d'après le règlement, M^{me} Künzler a raison. C'est une nouvelle manière de faire, car, d'habitude, on met les objets en urgence. Je ne comprends pas toujours tout, mais peu importe. Je pense qu'on a le droit de s'exprimer sur une motion d'ordre.

Le président. Oui.

M. Didier Bonny. On a le droit, très bien. Je donne donc la position du Parti démocrate-chrétien sur cette motion d'ordre. Depuis trois semaines, conformément à notre vote sur la motion M-162, nous n'avons toujours pas changé d'avis. Nous souhaitons respecter notre vote du mois de décembre lors du vote du budget 2001, à savoir ne pas donner de subvention au Théâtre de Carouge pour cette année, donc, nous maintenons le cap. Bien évidemment, nous voterons contre cette motion d'ordre en espérant que ceux qui avaient la même position que nous en décembre 2000 tiennent eux aussi le cap, afin d'être cohérents avec eux-mêmes.

Le président. Je vous rappelle que les clauses d'urgence seront traitées ce soir. S'il s'agit d'une motion d'ordre, elle est prioritaire, nous la traitons immédiatement. M^{me} Künzler m'a confirmé qu'il s'agissait d'une motion d'ordre, nous

allons la traiter. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur la motion d'ordre qui concerne le projet d'arrêté PA-15 de M. Breguet qui figure dans notre ordre du jour et qui est intitulé: «Théâtre de Carouge»? Monsieur Kanaan, vous avez la parole.

M. Sami Kanaan (S). Le groupe des Verts fait tout à coup preuve d'un zèle tout à fait remarquable pour le Théâtre de Carouge. C'est nous qui avons amené ce sujet en développant, le 6 juin, la motion M-162, c'est pour cela que nous avons décidé de ne pas intervenir. On peut envisager d'en parler une fois au cours des séances de ces deux jours, mais il n'est pas impératif d'en parler immédiatement, compte tenu de notre ordre du jour. C'est pour cela que le groupe socialiste ne votera pas cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 27 non contre 22 oui (nombreuses abstentions libérales).

Le président. Cet objet ne sera donc pas traité ce soir. Nous sommes saisis d'une autre motion d'ordre, toujours de M^{me} Künzler, concernant le rapport PR-113 A et la proposition PR-133 figurant à notre ordre du jour. M^{me} Künzler demande que ces deux points soient traités demain à 17 h.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Ces points ont une certaine urgence. Ils ont déjà été reportés plusieurs fois. Il faut absolument voter cette motion d'ordre à cette séance et je crois qu'il serait judicieux de parler demain à 17 h du rapport PR-113 A et de la proposition PR-133. D'ailleurs, le Conseil administratif a également demandé que cela soit traité demain, donc, votons.

Le président. Madame Künzler, votre motion demande que ces objets soient traités mardi à 17 h, conformément aussi à la demande du Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. Ces deux points seront traités demain à 17 h. Eh bien, après toutes ces péripéties, nous pouvons passer au point suivant de notre ordre du jour.

3. **Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève - Fondation pour les arts de la scène et de l'image, en remplacement de M. Philippe Cottier, démissionnaire (Statuts de la fondation, art. 6) (RCM, art. 131, lettre B).**

Le président. Je demande au Parti démocrate-chrétien le nom de son candidat. Monsieur Bonny.

M. Didier Bonny (DC). Le Parti démocrate-chrétien a l'honneur de présenter à ce poste M. Robert Pattaroni, bien connu de nous tous, siégeant depuis dix ans au sein de notre Conseil municipal. Je ne parle même pas de la petite parenthèse des années 60, parce que cela nous ferait remonter beaucoup trop loin. Il sera un parfait représentant de notre groupe au sein de la Fondation de Saint-Gervais.

Le président. L'élection est tacite, puisqu'un membre par parti est représenté dans cette fondation.

M. Robert Pattaroni est élu.

4. **Motion de M. Jean-Pierre Lyon, M^{mes} Fatiha Eberle, Isabel Nerny et Evelyne Strubin: «Priorité aux TPG» (M-163)¹.**

PROJET DE MOTION

Vu l'objectif fixé dans la loi (H 1 50) sur le réseau des transports publics d'atteindre une vitesse commerciale de 18 km/h (cf. art. 2, lettre a),

attendu:

- que cette vitesse est loin d'être atteinte dans la zone urbaine en raison des conflits avec la circulation automobile;
- qu'en maints endroits les lignes des Transports publics genevois (TPG) sont situées sur des voies de circulation soumises à une perte de priorité au profit d'autres voies de circulation, ce qui freine leur passage à certains carrefours;

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 3836.

- que ces situations devraient être corrigées en inversant les priorités, par exemple à la place Neuve, aux intersections pont de l’Ile-quai des Bergues, chemin de l’Escalade-avenue de Champel, rue de Moillebeau-rue Pestalozzi, chemin du Bac-route de Saint-Georges, pour ne citer que quelques exemples;
- que la présente motion demande que le Conseil administratif intervienne auprès du Conseil d’Etat pour modifier tous les carrefours routiers qui impliquent une perte de priorité au détriment des TPG,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d’Etat pour qu’il prenne des mesures afin de modifier tous les carrefours routiers dépourvus de feux lumineux qui impliquent une perte de priorité au détriment des TPG.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il faut peut-être montrer l’exemple et je ne vais pas être très long. Bien que la motion et les considérants soient très bien détaillés, je pense qu’il y a un certain nombre d’interrogations. Je serai donc à votre disposition pour y répondre. Je sais que le Conseil municipal est représenté au conseil d’administration des TPG, aussi cette motion pourra-t-elle être mise à l’ordre du jour de celui-ci entre M. le conseiller administratif Ferrazino, la direction des TPG et M. Ramseyer qui y siège. On pourra ainsi gagner énormément de temps.

Je parlerai simplement, à titre d’exemple, de quelque chose qui n’apparaît pas dans cette motion, à savoir le nouveau giratoire qui a été mis en place au carrefour du boulevard Saint-Georges et de la rue des Bains. Auparavant, il y avait des feux, avec priorité à la ligne de bus 1, ce qui permettait aux transports publics de gagner un certain temps. Maintenant, ils sont tributaires de la priorité en y arrivant. Suivant les heures, plusieurs chauffeurs m’ont dit qu’ils restaient plus d’une minute au bord du giratoire.

Alors, il faut faire des choix dans la vie. On peut améliorer cette situation et éviter un certain nombre de minutes de retard qui sont répercutées au niveau des usagers. Beaucoup d’usagers disent: «C’est fou, j’étais en avance et il n’y a pas de bus.» Ils croient que le bus vient de passer alors que ce n’est pas vrai. Vous pouvez vérifier cela sur le tableau de bord d’un bus, car les minutes de retard y sont affichées. Regardez une fois, dans le centre-ville, le tableau à côté du chauffeur et vous verrez les chiffres, car ils sont assez gros. Vous serez surpris du nombre de minutes de retard pour avoir loupé un feu ou avoir eu des problèmes à un arrêt avec une montée ou une descente de passagers. Les chauffeurs des TPG ont été interpellés par des responsables de la régulation centralisée du trafic qui étaient au Bachet-de-Pesay et qui leur ont demandé l’origine de ces retards.

Il faudrait que la Ville de Genève donne un petit coup de main pour faciliter la circulation sur les nombreuses routes utilisées par les TPG. Il faut dire que la majeure partie du réseau se trouve en ville de Genève, tandis que les autres communes sont beaucoup moins tributaires de ces éléments. Voilà, Monsieur le président. Nous demandons le renvoi direct de cette motion au Conseil administratif et surtout à M. Christian Ferrazino qui est chargé des relations avec les TPG.

Préconsultation

M. François Sottas (AdG/TP). J'aimerais commencer par dire que je trouve cette motion excellente. Je remercie M. Lyon, M^{mes} Eberle, Nerny et Strubin de l'avoir déposée. Je regrette simplement qu'ils ne nous aient pas interpellés avant de la déposer, en tout cas moi, car je travaille aux TPG et je pense que je suis spécialement concerné par ce thème. Je peux, de ce fait-là, la soutenir.

M. Lyon a évoqué le problème du boulevard Saint-Georges où l'on vient de placer à l'essai un giratoire qui pose énormément de problèmes aux TPG. Vous savez que ce giratoire se trouve sur une ligne de sortie de l'un des dépôts. Les bus sortent entre 5 h et 7 h du matin – une grande partie d'entre eux en tout cas – et, si un véhicule privé est parké à l'arrêt de la ligne 32 de la rue des Bains, nos bus ne peuvent plus sortir ou bien ils doivent alors passer par la gauche du rond-point s'ils le peuvent ou si la circulation le leur permet. Ce rond-point a été décalé sur la droite en remontant en direction de la place du Cirque, ce qui pose d'énormes problèmes à nos véhicules qui sont quand même d'un volume assez important. Mes collègues des TPG s'en sont plaints.

D'ailleurs, ce point est venu se greffer à toutes les remarques que mes collègues ont faites concernant la circulation et que l'on a évoquées dans cette enceinte le 16 mai en relation avec le projet Constellation et la motion M-191. Il y a en effet de nombreux points noirs sur notre réseau, dont la perte de priorité ou l'absence de priorité pour les transports publics. On peut effectivement alors se plaindre du temps de parcours, mais, si on ne prend pas les mesures nécessaires en faveur des transports publics, le temps de parcours de ceux-ci ne pourra jamais s'améliorer. Par conséquent, je pense que cette motion est excellente et que le Conseil administratif et le Conseil municipal, enfin notre Ville doit s'investir à ce niveau-là en la soutenant. Je vous remercie.

M. Michel Ducret (R). J'entonnerai la même litanie que le préopinant concernant les gens qui auraient dû signer cette motion qui, il est vrai, ne paraît pas très utile. Il ne paraît pas très utile pour le groupe radical de devoir encore pousser dans cette direction le Conseil administratif, *a fortiori* le conseiller admi-

nistratif en charge de ce genre de dossier. Il nous semble, pour notre part, que l'exécutif est assez convaincu de cette nécessité. Mais, effectivement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il reste du chemin à faire, ne serait-ce que pour atteindre la vitesse commerciale souhaitée et pour l'augmenter encore.

Je rappelle au Conseil municipal que la Commission d'évaluation des politiques publiques a dénoncé une vitesse commerciale insuffisante aux TPG. Ces derniers ont d'ailleurs répondu qu'il n'était pas de leur compétence de régler les feux ou de réaliser des aménagements routiers leur permettant de circuler plus vite, étant admis qu'en ce qui concernait les prestations offertes par l'entreprise le maximum était probablement déjà fait. Le groupe radical ne voit donc aucune raison de s'opposer à cette motion et l'approuvera dans son principe général.

Le groupe radical souhaite par contre faire deux remarques. Premièrement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les aménagements routiers que propose la Ville de Genève doivent faciliter non seulement la circulation des TPG, mais aussi le travail des conducteurs des TPG. On voit trop souvent des mesures de restriction de la circulation qui entraînent un véritable gymkhana pour les bus des TPG et, partant, une complication particulièrement inutile du travail des conducteurs et une baisse du confort des usagers. Cela n'est pas souhaitable quand on est en concurrence avec des voitures particulières dont le confort, lui, s'améliore sans cesse.

Deuxièmement, il ne faut pas perdre de vue que certains aménagements en amont peuvent avoir des conséquences négatives sur la fluidité du trafic ainsi que sur la circulation des TPG eux-mêmes. On a trop souvent vu des propositions examinées trop ponctuellement qui ont entraîné des conséquences ailleurs; le but, dans ce cas-là, ne nous semble pas atteint.

Enfin, quant à la motion elle-même, nous relevons tout de même – par amusement, mais tout de même – qu'elle mentionne des exemples qui se situent sur la commune de Lancy, comme celui du chemin du Bac-route de Saint-Georges, et que ce manque de respect de l'autonomie communale nous inciterait quelque part à demander aux auteurs de barrer cette mention. Je crois encore qu'à Genève, pour l'instant, les communes ont d'abord leur mot à dire en matière d'aménagement et que ce n'est pas à la commune de Genève d'aller dicter aux autres communes ce qu'elles doivent faire en la matière. Je vous remercie de votre attention.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette motion est gravée au coin du bon sens et, même si elle est modeste, le groupe socialiste la votera, parce que les mesures qui y sont préconisées répondent exactement à la politique en matière de trafic que souhaite appliquer le groupe socialiste. Je vous remercie.

M. Alain Marquet (Ve). Evidemment, la présente motion ne manque pas d'intérêt, mais j'aimerais quand même auparavant corriger certains propos tenus par M. Lyon. Vous lui transmettez, Monsieur le président.

Concernant le carrefour dont il a parlé à la rue des Bains, je n'y ai, pour ma part, pas vu d'attente plus importante qu'auparavant, quand il était équipé de feux lumineux, notamment dans le sens de la ligne de bus «la ceinture». Au contraire, les véhicules des TPG passent même plus vite maintenant que quand ils devaient ralentir à cause des feux. Par contre, les bus sortant du dépôt de la Jonction pour rentrer dans le trafic ou la petite ligne interne au quartier doivent faire ce que M. Ducret a appelé tout à l'heure une sorte de «gymkhana». On peut imaginer qu'en déplaçant simplement quelques-uns de ces blocs en plastique on arrivera à éviter cet exercice qui est, j'en conviens, pénible pour les conducteurs des gros engins, lourds à manipuler, des TPG.

Par ailleurs, M. Lyon a évoqué le retard quasi endémique des bus ou des transports publics dans notre ville. Je trouve que c'est faire là bien peu de cas de la volonté qu'ont les conducteurs de respecter leurs horaires. C'est oublier également que si ces retards devenaient trop importants – et je crois que M. Sottas le sait aussi – les TPG demanderaient certains aménagements de la circulation. A défaut, les retards deviendraient trop importants et les TPG perdraient une partie des subventions fédérales. Je crois que, lorsque les retards dépassent les six minutes, les TPG risquent de voir diminuer leurs subventions fédérales.

Pour en revenir à la motion elle-même, je dirai qu'elle pose un problème de faisabilité, car, demander d'équiper tous les carrefours dépourvus de feux lumineux, d'un système donnant la priorité aux bus, c'est justement prendre le risque de les équiper à nouveau de feux lumineux alors que la suppression de ces feux visait justement à la diminution du trafic ou à une régularisation des flux du trafic. Réintroduire des feux pour que les bus soient prioritaires, c'est de nouveau engorger le trafic et créer des bouchons qui représenteront aussi des handicaps pour la circulation des véhicules des transports publics. Je suis d'accord que cette motion soit envoyée directement au Conseil administratif, mais je ne suis pas sûr que le Conseil administratif soit très au clair sur le mandat que nous lui aurons alors donné pour aller négocier avec le Département de justice et police et des transports.

M^{me} Barbara Cramer (L). Quand on m'a demandé d'intervenir pour cette motion, ma première réaction a été de dire: «Mais j'aime les TPG.» Il faut que l'on corrige certains problèmes, par exemple les retards dont parle M. Lyon. Il s'agit de retards pendant les heures de pointe qui occasionnent inévitablement des retards pour tout le monde. Lorsque j'entends M. Michel Ducret dire que le

confort des voitures s'améliore tous les jours, je pense que c'est tout à fait faux. D'ailleurs, depuis plusieurs années, circuler à Genève devient de plus en plus difficile, non seulement pour les TPG, mais aussi pour tout le monde en raison des aménagements incessants.

Nous proposons en revanche d'étudier cette motion ou, encore mieux, que M. Ferrazino vienne nous présenter une proposition pour que l'on étudie ce problème de manière approfondie, car nous en avons assez des interventions sur la circulation, des parcours d'obstacles sans que le problème ne soit étudié globalement. Malheureusement, le Parti libéral va devoir refuser cette motion.

M. Didier Bonny (DC). Je n'ai pas grand-chose d'autre à ajouter à tout ce qui a été dit sur cette motion. On a pu voir que les positions n'étaient pas tout à fait convergentes sur tous les points. En ce qui nous concerne, nous sommes tout à fait d'accord d'entrer en matière sur cette motion. Cependant, nous souhaitons son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement, et non pas directement au Conseil administratif. Monsieur le président, je vous demande donc de mettre au vote le renvoi de cette motion à ladite commission.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je crois qu'il faut distinguer deux choses: d'une part, le texte de la motion et, de l'autre, l'élément plus particulier auquel certains d'entre vous ont fait allusion, à savoir l'aménagement d'un giratoire sur le boulevard Saint-Georges.

Je commence par ce deuxième point pour vous dire qu'il s'agit d'une démarche expérimentale qui ne durera que deux mois. Alors, il est inutile de faire un long débat sur une démarche expérimentale qui n'a pour seul objectif que d'examiner les conséquences d'un tel aménagement sur le niveau du bruit dans le quartier. Je m'explique: dans le cadre des démarches que nous faisons en lien avec l'ordonnance sur la protection contre le bruit, nous avons un certain nombre de propositions concernant le boulevard Saint-Georges qui ont été arrêtées par nos mandataires, dont celle du giratoire remplaçant les feux lumineux. Les premiers résultats que nous avons pu enregistrer sont très favorables par rapport à cette problématique de la diminution du bruit.

Cependant, il est possible que nous nous apercevions que cela entraîne d'autres conséquences, comme celles que vous avez évoquées – d'ailleurs, les pompiers nous ont également fait part d'un certain nombre de craintes, puisque la caserne n'est pas loin. Nous allons examiner l'ensemble de ces éléments, mais nous ne pouvons pas aujourd'hui tirer le bilan d'une expérience qui est déjà très limitée dans le temps, puisqu'elle ne durera que deux mois.

Là où M. Marquet a raison, c'est qu'il faut prendre la demande qui nous est faite d'une façon nuancée. Nous sommes – et je crois que M. Ducret l'a rappelé – particulièrement convaincus au sein du Conseil administratif de la nécessité d'offrir des transports publics performants. Cela signifie que non seulement ils doivent être ponctuels, que la desserte doit être élargie, mais qu'il convient également d'en assurer une certaine vitesse.

La proposition que vous nous faites par le biais de la présente motion, soit de donner une priorité aux TPG par des feux lumineux, est pleine de bon sens. Néanmoins, nous devons aussi tenir compte de la nécessité de réduire le trafic automobile individuel et les nuisances en découlant à l'intérieur de la ville. Nous devons de ce fait prendre en compte des intérêts qui, parfois, peuvent être contradictoires. C'est dans cet esprit-là que nous recevons cette motion.

J'ajouterai également pour être complet que les Transports publics genevois eux-mêmes, par le biais de leur conseil d'administration, ont récemment fait savoir au Conseil d'Etat, suite au rapport qui avait été fait par la Commission d'évaluation des politiques publiques, que cette commission retenait une telle proposition d'octroi de priorité aux TPG par des feux lumineux et qu'elle demandait même au Conseil d'Etat de prendre des mesures favorisant la vitesse de ceux-ci dans le cadre de leurs déplacements. C'est dire que nous y souscrivons totalement et que vous pouvez donc nous renvoyer cette motion dans cet état d'esprit.

Le président. Avant cela, M. Lyon a demandé la parole.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Tous les intervenants ont fait une série de remarques. J'aimerais dire à M. Ducret que, si j'ai rédigé les considérants de la motion de la sorte, c'était pour montrer certains exemples. Comme nous ne votons pas les considérants, ils font office d'informations au sujet de certains problèmes. En revanche, ces points seront discutés au niveau du conseil d'administration des TPG qui s'occupe de tout le canton et même de ce qui en sort.

Alors, si on lit bien la motion, elle est assez claire. Pour tenter de convaincre M. Didier Bonny, je lui dirai que, s'il souhaite renvoyer la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement, moi, j'y suis dans cette commission et que ce sera avec plaisir que nous la recevrons. On auditionnera une personne des TPG, on auditionnera M. Ramseyer, M. Ferrazino, puis on rédigera un rapport.

Si, au contraire, on renvoie la motion au Conseil administratif, M. Ferrazino, conseiller administratif représentant de la Ville de Genève au conseil d'administration des TPG, et M. Ducret, qui siège également au conseil d'administration des TPG, pourront faire directement un travail important.

Sinon, lorsque le rapport reviendra de commission, on aura à ce moment-là une discussion très intéressante au niveau du Conseil municipal. Si vous habitez un quartier et que vous vous dites: «Là, on aurait pu faire quelque chose», vous pouvez interpellier M. Ferrazino et lui demander s'il a discuté de ce carrefour. Je suis, quant à moi, assez surpris qu'il n'y ait aucune réponse à ce propos. Je trouve que, si l'on veut gagner du temps, il convient de renvoyer la motion au Conseil administratif qui a très bien saisi le problème. Si M. Bonny réfléchit et retire sa demande de renvoi en commission, on gagnera du temps.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition des libéraux).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé à la majorité (quelques abstentions radicales).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il prenne des mesures afin de modifier tous les carrefours routiers dépourvus de feux lumineux qui impliquent une perte de priorité au détriment des TPG.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

(La présidence est assurée par M. Alain Comte, vice-président, jusqu'à la fin de la séance.)

5. Motion de M. Michel Ducret: «Faut-il un «city manager» pour Genève?» (M-173)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, malgré une situation enviable et un arsenal légal assez efficace, l'attractivité économique commerciale du centre de Genève diminue peu à peu;
- que le petit commerce de détail disparaît peu à peu au profit des grandes surfaces, des succursales de chaînes commerciales et d'établissements de services;
- que la concurrence attirant entreprises et clientèle à l'extérieur de la cité se renforce sans discontinuer, au détriment du revenu communal;
- qu'un grand nombre de villes d'Europe ont décidé de se doter d'un «city manager», sorte de chargé de mission de maintien et de développement de l'attractivité du centre urbain (il est en charge de la promotion du centre-ville, mais n'a pas de rôle d'animateur), ce généralement avec un réel succès;
- que ce «city manager» devrait en principe dépendre à part égale des milieux économiques concernés et des pouvoirs publics afin d'être à la fois fondé dans son action et suffisamment indépendant des uns et des autres;
- que, s'il n'y a pas lieu de s'inquiéter d'un phénomène sans gravité immédiate, il est par contre préférable de prévenir que de guérir;
- que la gestion de ces problèmes spécifiques par chacun dans son coin, en opposant des intérêts apparemment contradictoires, aboutit plus à des conflits qu'à des réalisations réussies,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à se renseigner et à informer (par exemple en organisant une présentation par des personnes compétentes en la matière) dans les plus brefs délais le Conseil municipal sur le rôle d'un «city manager»;
- à prendre contact avec les milieux économiques concernés afin de savoir si ceux-ci sont intéressés par cette idée;
- enfin, le cas échéant, à présenter au Conseil municipal une proposition afin que celui-ci puisse se prononcer en connaissance de cause sur l'opportunité et les coûts pour la collectivité de cette façon nouvelle et dynamique de gérer les divers problèmes du centre urbain.

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 4117.

M. Michel Ducret (R). Mesdames, Messieurs, si vous avez bien lu cette motion, vous constaterez qu'elle ne demande rien d'autre que de se renseigner. Se renseigner sur quoi? Sur une manière de mieux gérer la problématique du centre-ville. Le centre-ville, de nos jours, connaît d'importants mouvements en ce qui concerne les commerces. On y assiste au départ de certains commerces, on constate une spécialisation de plus en plus grande pour certains types de commerce. Des problèmes de circulation surgissent, liés également à toute cette problématique. L'ensemble de la gestion du centre-ville devient un problème complexe à traiter en soi.

Plusieurs villes ont des problèmes, sinon les mêmes, du moins des problèmes semblables. Elles ont ainsi décidé de s'adjoindre les services d'une personne rémunérée à parts égales – en principe, tout au moins – par les pouvoirs publics, en ce qui nous concerne, ce serait probablement la Ville et, d'autre part, par les commerçants concernés de la partie la plus commerçante du centre-ville. Cela permettrait de proposer une gestion globale du centre-ville, un peu comme on le fait pour un centre commercial, étant entendu que l'influence politique s'exercerait par les représentants politiques finançant cette partie-là. Ce serait également un lieu de discussion.

On donnerait finalement à ce manager un certain nombre de prérogatives permettant de faire des propositions concernant les aménagements, etc., qui devraient de toute façon être ratifiées par nos votes de crédits. En revanche, cela éviterait d'avoir des discussions politiques de principe avant même de connaître tous les tenants et les aboutissants d'un problème.

En effet, tous ces problèmes d'aménagement, de gestion sont de plus en plus complexes et de plus en plus ardues à cerner de manière complète, aussi bien par n'importe quel citoyen que par des conseillers municipaux qui n'ont pas que cela à gérer. Il n'est pas, semble-t-il, opportun de créer une commission particulière qui défendrait les intérêts des commerçants du centre-ville. Il y a déjà des associations pour ce faire et il existe d'autres solutions.

C'est donc évidemment aussi en vue de créer un vrai lieu de dialogue que l'idée du «city manager» s'est fait jour.

J'aimerais préciser, Mesdames, Messieurs, que je ne demande pas par cette motion que vous disiez «oui» ou «non» à un «city manager» à Genève. Ce que je demande par contre, et je vous prie de me suivre sur ce point, c'est que le Conseil administratif organise une séance de présentation pour l'ensemble de ce Conseil municipal, séance donnée par des gens ayant participé à la mise en place d'un «city manager». Cette séance pourrait se faire au Muséum, et durer quarante-cinq minutes ou une heure, pour que l'on nous explique de quoi il s'agit, avec quelques exemples concrets à l'appui. Il ne s'agit donc pas du tout ce soir de prendre une

autre décision que de demander au Conseil administratif de nous organiser une information sur ce sujet pour voir s'il y a quelque chose à gagner pour Genève et son centre-ville par l'introduction d'une telle idée. Il appartiendrait le cas échéant au Conseil administratif évidemment de nous faire une proposition concrète s'il adhérerait à cette idée et si la majorité du Conseil municipal venait à s'y rallier, d'entente avec les milieux économiques concernés. Voilà exactement ce qui vous est proposé ce soir, c'est de vous renseigner.

Je ne pense pas qu'il soit très coûteux ou problématique pour le Conseil administratif d'organiser une telle présentation. J'aimerais d'ailleurs signaler qu'il existe à Genève un spécialiste de ce genre de gestion de centres commerciaux et de centres-villes. C'est par son intermédiaire que j'ai appris l'existence de cette fonction de «city manager» dans de nombreuses villes européennes. J'ai été extrêmement surpris du nombre de villes qui ont adopté cette solution. Il n'y a donc pas lieu d'imaginer qu'il faut faire venir quelqu'un de l'extérieur de la ville, ou même du canton, puisque nous avons sous la main la possibilité d'avoir une présentation «maison».

Voilà ce que je vous propose, Mesdames, Messieurs, j'espère que vous me suivrez au moins au niveau de l'information que nous pouvons recevoir à ce propos. Je pense que nous sommes concernés au premier chef. Si l'on considère les départs d'importants commerces du centre-ville, celui de centres administratifs et de grandes entreprises qui font que les impôts de toujours plus d'entreprises vont être payés à l'extérieur du territoire de la ville, occasionnant ainsi d'importantes pertes fiscales à notre commune, il me semble qu'on ne peut pas négliger la gestion de notre centre-ville sous un angle beaucoup plus pointu et moins politique que ce que notre Conseil administratif pourrait proposer. Je pense qu'il nous faut aller dans cette direction.

Le premier pas que je vous propose d'accepter ce soir, c'est uniquement de nous renseigner.

Préconsultation

M. Roman Juon (S). Le Parti socialiste est partie prenante de cette motion, d'une Madame Ville – pour traduire en français et mettre au féminin la fonction de «city manager», voire d'un Monsieur Ville, mais priorité aux dames. Nous pensons qu'il est très important d'avoir des relais avec tous les acteurs qui forment la commune et la ville de Genève en particulier. Néanmoins, il y a une autre motion qui dort dans nos tiroirs ou bien qui attend notre réponse, à savoir celle concernant les médiateurs de quartier, qui va dans un sens peut-être différent. Ce que je souhaiterais de la part du Conseil administratif, c'est qu'il attende un peu

avant de travailler sur cette motion que nous allons accepter, pour que des propositions soient faites dans le cadre de la démocratie participative. Nous aurons besoin de beaucoup de personnel, de nouveaux responsables pour créer ces relations entre la communauté, l'administration et les citoyens qui forment la ville de Genève. On peut donc être appelé à engager plusieurs personnes, mais il faudra en définir les priorités, et surtout les cahiers des charges, ainsi que le bien-fondé du concept lui-même et de ce qu'on veut faire.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous trouvons cette position tout à fait intéressante et nous la soutenons sans réserve quant à son principe.

Permettez-moi de faire quelques commentaires pour que l'on puisse apprécier néanmoins au moment de la réflexion quelques points qu'il ne faudra pas oublier. Dans la mesure où, comme l'a dit le motionnaire, d'autres villes ont fait des expériences positives, le Conseil administratif sera sans doute très heureux d'entendre des représentants d'autres villes susceptibles d'apporter des résultats positifs. Nous estimons que, pour des sujets aussi délicats que celui de l'aménagement, de la circulation ou de la non-circulation et de la vie commerçante de la Vieille-Ville, ou encore pour résoudre le grand problème de la Placette à la place Grenus, peut-être un «city manager» pourrait jouer un rôle positif que, jusqu'à présent, les différents partenaires habituels n'ont en tout cas pas réussi à jouer pour avancer plus rapidement. Pour ces raisons-là, nous qui sommes un parti de foi, nous estimons qu'il vaut la peine d'accepter cette motion.

Par contre, j'aimerais dire aux motionnaires et aux collègues qu'en ce qui concerne le problème de l'attractivité du centre-ville et notamment de la survie des petits commerces j'ai l'impression qu'il s'agit là d'un problème majeur des milieux commerciaux eux-mêmes. Dans la mesure où l'on construit de véritables transatlantiques comme Balaxert qui deviennent des sortes de «lunaparks» avec des magasins, il est évident que pour le centre-ville – qui reste bien entendu supérieur à tous égards dans notre ère de «Loft Story» – il est difficile de faire front à la concurrence. Par voie de conséquence, le «city manager», s'il a des propositions, s'il peut faire que les choses aillent mieux, tant mieux, mais il faut absolument que les milieux commerçants se rendent compte que souvent ils se mettent eux-mêmes dans une situation dans laquelle les plus forts éliminent les plus faibles.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Faut-il un «city manager»? Je crois que nous répondrons «non», mais je crois aussi qu'il n'y a pas d'interface actuellement entre les milieux commerçants et le milieu politique. Peut-être que l'activité

commerciale du centre urbain est uniquement représentée par l'Entente ou par des associations commerçantes, que cela soit la Chambre de commerce ou d'autres, mais, finalement, les intérêts de tous ces commerçants ne convergent pas forcément. M. Pattaroni vient de le souligner, il est clair qu'il y a un problème réel au sein même des commerçants. Contrairement à ce qu'on fait croire aux petits commerçants et aux artisans, ils n'ont absolument pas partie liée avec les grands commerces.

Actuellement, il est vrai que le monde change. Les gens n'ont plus forcément d'opinions monolithiques, parce qu'on peut être commerçant et ne pas être forcément de droite, avoir une voiture et ne pas être forcément de gauche, enfin toutes les possibilités sont ouvertes. Il faut que le centre-ville soit un lieu de vie et non pas un lieu de consommation à l'américaine.

Je crois que ce qui nous manque aussi, c'est de la culture, de la vie, de l'habitat. Maintenant, on se rend compte que finalement, par appât du gain, on a chassé les habitants et on se demande désespérément comment les faire revenir. J'entendais, il y a dix ans, un économiste libéral dire: «Mais, finalement, ces artisans serruriers n'ont rien à faire en ville, le terrain est trop cher, mettons-les ailleurs, d'ailleurs cela fait trop de bruit.» Et maintenant, on se dit qu'il n'y a plus personne pour venir dans nos commerces. Il est clair que le problème, à la base, est un problème d'aménagement. On a peut-être tenté de régler ce problème avec les PUS, les plans d'utilisation du sol, en essayant de voir si on pouvait laisser du commerce, de l'habitat au centre. Il est vrai que cela paraît bien tard pour réagir, mais actuellement je crois qu'il faut une interface, mais pas forcément un «city manager».

Je crois aussi que les commerçants devraient faire une sorte de révolution culturelle, se dire que les gens qui viennent acheter au centre-ville ne sont pas forcément des gens de droite, que ce sont peut-être plutôt des gens de gauche, justement parce qu'ils peuvent accéder facilement au centre-ville. Il faut vraiment que ces commerçants se rendent compte que les gens et les clients qu'ils poursuivent sont des chimères. En effet, ceux qui veulent aller dans les centres commerciaux un samedi matin, par exemple à Balexert pour ne pas le nommer, ceux-là, vous pourrez faire tout ce que vous voulez, vous ne pourrez pas les convaincre de venir tranquillement au centre-ville, à pied. Il faut donc que les commerçants du centre-ville réalisent aussi qu'il faut participer avec la Ville à l'animation de celui-ci. Il est fort stupide, par exemple, de ne pas participer à la journée sans voitures et de fixer les animations une semaine avant et une semaine après celle-ci au lieu de participer avec la Ville à un effort d'animation.

Je crois qu'à ce niveau-là il faut qu'on étudie cette motion en commission, non pas pour trouver forcément la solution du «city manager», mais pour créer une interface.

Le président. Je salue à la tribune du public la présence de M. Albert Otter, ancien député.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral soutiendra cette motion proposant un «city manager», car, effectivement, nous pensons que c'est une bonne idée. En tout cas, cette idée mérite d'être creusée pour que nous ayons des informations plus détaillées sur le rôle du «city manager». Je ne voulais pas développer plus loin, mais, quand j'entends de nouveau de la sociologie à bon marché dans les propos tenus par M^{me} Künzler, je me vois obligé d'intervenir. Nous apprenons que les gens de gauche vont faire leurs courses en ville, que les gens de droite vont les faire à l'extérieur de la ville. J'étais inquiet, car j'ai toujours pensé que les gens de gauche par nature défendaient les petits revenus. Alors, quand on voit certaines boutiques de la rue du Rhône, ce que vous dites me rassure, Madame Künzler! Je me demandais qui pouvait bien aller acheter certains tailleurs chez ces commerçants, maintenant, je le sais. Ce sont les gens de gauche aux petits revenus.

M. Michel Ducret (R). Je suis navré de devoir répondre aux assertions fausses de M^{me} Künzler. D'abord, il faudrait quand même savoir que Genève est l'une des seules villes du monde dont le centre se repeuple. J'aimerais quand même qu'on ne l'oublie pas. Ce n'est pas le PUS (plan d'utilisation du sol) qui a fait cela, c'est la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation qui est appliquée depuis des années. C'est une vérité qu'il ne faut pas perdre de vue. Le problème peut-être, c'est qu'avec un centre-ville qui se repeuple il faut songer à maintenir quelques commerces de proximité pour ces habitants-là. Cela constitue déjà un premier souci.

Le problème à Genève, ce n'est pas que des commerces soient en train de prendre la place d'habitants, c'est que des activités qui n'ont peut-être rien à voir avec le commerce sont en train de prendre la place des commerces. Peut-être que là le PUS peut jouer un rôle, mais tout cela ne suffit pas. La seule intervention de M^{me} Künzler, le ton sur lequel elle a fait des assertions qui, d'ailleurs, sont profondément erronées démontre le problème que je soulevais tout à l'heure, soit celui de la politisation de ce genre de débat avec des *a priori* qui sont empreints d'erreur, fruits d'un jugement partial. Ce n'est pas ainsi que l'on peut résoudre un problème de dialogue – il est vrai extrêmement difficile actuellement – entre les milieux des commerçants et certaines tendances politiques actuellement majoritaires au Conseil municipal.

Ce dialogue est difficile et il est même difficile entre les milieux commerçants et, par exemple, les ingénieurs de la circulation, qu'ils soient, eux, de gauche ou

de droite. Il est vrai que la gestion du trafic, le problème de l'espace à gérer qui n'est pas extensible à merci ne constituent pas des débats politiques, ce sont simplement des réalités. Les solutions ne sont pas politiques, ce sont des mesures concrètes. Des scénarios existent, mais aucun n'est politique. Ce sont des solutions techniques et on devra passer par là. Il faut donc améliorer ce dialogue de manière impérative. Encore une fois, je le répète, c'est une possibilité de solution qui vous est proposée. Je pense qu'il est dommage de renvoyer cette motion en commission avant d'avoir transmis une information à l'ensemble du Conseil municipal, puisque celle-ci est facile à organiser. C'est évidemment le sens de la proposition que je vous fais. Il est clair que, si, par hasard, la majorité du Conseil municipal préférerait avoir une information pour les quinze membres de la commission d'aménagement, c'est tout à fait acceptable aussi, mais il m'a semblé simplement qu'il y avait une possibilité de faire une information globale à l'ensemble de notre Conseil et que tout le monde avait quelque chose à y gagner. Ensuite, s'il le faut, on peut très bien traiter du sujet en commission, sur la base d'une proposition plus concrète que pourrait nous faire le Conseil administratif, car je crois que c'est aussi à lui de voir s'il est intéressé. Et il ne peut pas le faire sans avoir reçu une information.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). J'aimerais juste réagir à ce qui vient d'être dit. Il est vrai que j'ai tenu des propos provocateurs, mais c'était un peu à dessein. En fait, j'aimerais quand même rappeler à M. Ducret que, nous, les Verts, nous acceptons sa motion et que nous aimerions la renvoyer en commission. Je crois que ce qu'il essaie de nous expliquer finalement, c'est qu'un «city manager» arriverait à expliquer à certains commerçants les avantages du développement durable, pour créer un lien avec les habitants et peut-être que, là, nous serions d'accord. C'est ce que je disais. Il faut trouver maintenant des points d'accrochage entre la situation politique et la situation des commerçants et non pas rester dans la fossilisation actuelle. Pour moi, la situation est claire: les commerçants ne sont pas défendus uniquement par la droite et les partis de l'Entente.

Le président. A quelle commission souhaitez-vous renvoyer cette motion? (*Réponse de M^{me} Künzler.*) A la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je vous remercie.

M. Roger Deneys (S). Les socialistes sont aussi pour le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement, bien que cet objet pose des problèmes qui dépassent quand même le cadre de la Ville de Genève.

J'aurais même tendance à dire qu'il y avait même un projet d'observatoire de la mobilité qui devait être mis sur pied depuis un certain temps. On aurait pu espérer d'ailleurs que cet observatoire soit mis sur pied en collaboration avec la Ville de Genève, l'Université et tous les milieux concernés, et non pas seulement les commerçants qui parfois prennent en otage les habitants.

Dans ce sens-là, dans l'état actuel des choses, je pense qu'un poste de «city manager» devrait plutôt voir le jour au niveau de la région ou en tout cas – j'ai un blanc, c'est embêtant, flûte – (*M. Kanaan souffle le mot à M. Deneys*) de l'agglomération, merci, Monsieur Kanaan. Cela dépasserait le cadre de la Ville de Genève, mais il est vrai qu'on peut étudier cette motion en commission, car l'idée d'avoir un organe supplémentaire de négociation est plutôt bonne. En revanche, s'il s'agit simplement de donner un levier supplémentaire aux commerçants qui s'opposent à toutes les mesures, ce n'est bien entendu pas très intéressant. Nous l'étudierons en commission, mais, vu le nombre d'objets qui doivent être traités par la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous risquons d'attendre un certain temps avant d'avoir des réponses.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je serai bref, puisque cette motion sera vraisemblablement renvoyée en commission. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler. Bien évidemment, les différentes interventions que nous avons pu entendre démontrent que cette motion est un peu réductrice. Est-ce que la ville ou son centre-ville peut être comparée à un vaste supermarché? Personnellement, je ne le crois pas. Si vous le pensez, il faudrait effectivement un «city manager» qui fasse le lien entre les commerçants et les autorités. Mais, certains d'entre vous l'ont rappelé, M^{me} Künzler en particulier, la ville, c'est aussi autre chose que des commerces. Ce sont aussi les préoccupations par rapport au bien-être de toutes celles et tous ceux qui se promènent, qui flânent, et pas forcément dans une approche mercantile. Alors, ayons à l'esprit ce que propose cette motion, mais ne limitons pas notre réflexion à ce seul élément.

M. Deneys y a fait allusion tout à l'heure: nous avons mis sur pied un groupe de travail avec un professeur d'université pour examiner précisément les conséquences des aménagements piétonniers au centre-ville, puisque certains d'entre vous nous reprochaient de ne pas tenir suffisamment compte, dans le cadre de nos propositions d'aménagement, des conséquences socio-économiques. Alors, il ne faudrait pas à votre tour ne tenir compte que de ces derniers aspects. Je crois qu'il faut prendre en considération l'ensemble des différents aspects, qui peuvent sembler contradictoires, puis faire une pesée d'intérêts pour voir quelle priorité on entend donner.

Faut-il pour cela un «city manager»? Je n'en suis personnellement pas convaincu. D'autres conseillers municipaux ont fait allusion tout à l'heure à la

démocratie participative. Eh bien, je pense que c'est en tout cas une manière de prendre le pouls de l'ensemble des intervenants qui se trouvent dans notre ville et, en premier lieu, peut-être quand même de ceux qui y habitent, c'est-à-dire les habitants du centre-ville, et de ceux qui s'y rendent, c'est-à-dire également les habitants de cette ville, sans pour autant occulter l'aspect des commerces. Mais, M. Pattaroni l'a relevé tout à l'heure, il est bon de discuter avec les commerçants et Dieu sait si nous sommes acquis à cette démarche.

Il serait aussi bon que les commerçants discutent entre eux, parce qu'il est vrai que ceux qui développent des supermarchés à l'extérieur, à la périphérie et qui font par ailleurs de grands discours pour tenter de sauver le centre-ville mènent une politique qui va précisément à l'encontre des commerces au centre-ville, puisqu'ils visent au contraire à leur faire une dure concurrence.

Par conséquent, vous voyez, la discussion est certainement plus large que celle à laquelle il est fait allusion dans le cadre de cette motion, mais, bien entendu, c'est toujours avec intérêt que le Conseil administratif, et celui qui vous parle en particulier, pourra discuter de ces différents problèmes. Nous sommes en effet non seulement acquis à la nécessité de développer la concertation le plus largement possible, mais nous avons actuellement une procédure de travail qui a été menée avec un professeur d'université, je le rappelais tout à l'heure, qui devrait livrer le résultat de ses travaux dès l'automne prochain. Nous aurons donc de nombreux éléments à discuter et je crois que la meilleure commission pour traiter de cette motion est la commission de l'aménagement et de l'environnement. Vous pouvez donc la renvoyer à cette commission.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité (nombreuses oppositions et 1 abstention).

6. **Motion de MM. Alain Marquet, Georges Breguet, Paul Ober-son, Damien Sidler, Pierre Losio, Roberto Broggin, Jean-Pascal Perler, M^{mes} Michèle Künzler, Vanessa Ischi et Christina Matthey: «Vers un compte routier communal: enfin la vérité des coûts de la circulation privée en ville de Genève» (M-174)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les sommes importantes investies par la Ville de Genève pour l'entretien des routes situées sur son territoire;
- l'obligation pour la Ville de Genève de fournir un entretien des routes en rapport avec la circulation effective des véhicules;
- les surcoûts de construction et de maintenance importants dus à une circulation trop importante;
- les actuelles possibilités de transfert modal;
- les échéances proches en termes de respect des ordonnances fédérales OPAir et OPBruit;
- le coût des mesures d'assainissement des façades, pour partie à la charge de la Ville;
- la possibilité de diminuer ces coûts par des interventions en amont sur la circulation;
- les engagements de la collectivité en matière de santé publique;
- qu'au niveau cantonal les coûts de l'infrastructure destinée à la circulation automobile ne sont couverts qu'aux deux tiers;
- la nécessaire prise en compte des besoins des activités commerciales;
- la nécessité de disposer d'un outil d'analyse pertinent en matière de mobilité;
- l'expérience comparable menée par la Ville de Neuchâtel,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de procéder à une évaluation globale des coûts d'entretien de la voirie communale;
- de définir, dans cette évaluation, quelle est la part directement imputable au trafic automobile privé;
- de fournir une grille permettant de définir les économies que représenterait une diminution du trafic automobile privé.

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 4117.

M. Alain Marquet (Ve). Vous me permettez, avant d'évoquer la motion, de relever combien M. Lescaze avait raison à propos du Conseil administratif tout à l'heure, lorsqu'il prévoyait que celui-ci se rendrait dans son ensemble à la réception du Servette Football Club au Palais Eynard. Mais je m'adresserai quand même à M. Ferrazino, seul conseiller administratif qui soit resté avec nous, puisque cette motion le concerne pour l'essentiel. Evidemment, vous avez pu comprendre assez facilement à la lecture de cette motion que cette dernière visait à obtenir davantage de clarté dans les comptes de la Ville concernant les coûts liés à la circulation privée sur son territoire. Certes, la comptabilité analytique reste encore un objectif à très long terme, mais on peut s'en approcher grâce à la motion que nous vous présentons. Vous savez comme moi que nous votons régulièrement des crédits pour l'entretien de notre voirie et que les sommes allouées sont importantes. Or cet entretien doit actuellement être obligatoirement proportionnel au niveau d'utilisation de cette voirie par les véhicules de transport.

Nous voudrions, par le biais de cette motion, arriver à obtenir un outil qui pourrait remettre en cause cette sorte de déterminisme ou de fatalité selon laquelle notre voirie nécessite un entretien, que l'entretien se fait parce que les véhicules repassent et que, l'entretien étant fait, les véhicules circulent toujours davantage. Une circulation trop importante, comme elle l'est actuellement, impose des surcoûts en maintenance, en construction et nous aimerions les connaître plus précisément. Si, à la fin du travail que nous demandons, cette estimation permet d'établir que des économies pourraient être générées par une circulation limitée, alors les mesures à prendre – bien qu'elles nous soient parfois proposées actuellement mais peut-être pas assez souvent – apparaîtront encore plus clairement et logiquement.

Les coûts internes pour l'entretien de la voirie municipale sont énormes et leur définition précise serait certainement une aide pour une politique qui encouragerait – qui encourage déjà, mais peut-être insuffisamment encore – les mobilités douces, le transfert modal et, surtout, je vous le rappelle, les échéances impératives que représente le respect des normes OPAir et OPBruit qui me sont chères.

Je relèverai encore, pour terminer cette première allocution, que cette étude permettrait de chiffrer précisément chaque intervention d'entretien, de maintenance ou de travaux pour la voirie municipale et d'afficher ces coûts sur les panneaux annonçant les travaux, comme cela se fait déjà dans le domaine de la construction. Nous aimerions connaître le coût de chaque chantier en soi. La population se rendrait ainsi compte de ce qu'il faut dépenser pour que les voitures puissent circuler. Notre objectif est donc multiple; c'est la clarté, la lisibilité et le soutien à une politique moderne de la mobilité urbaine. Ce sont les principaux motifs de cette motion que nous souhaitons vous voir accepter et renvoyer au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion qui nous est présentée concerne davantage le Canton, car il s'agit d'avoir une vision globale en incluant les 45 communes. Je serai très bref, car je sais que M. Marquet interviendra de façon très détaillée.

Dans la deuxième invite de la motion, il est demandé au Conseil administratif «de définir, dans cette évaluation, quelle est la part directement imputable au trafic automobile privé». Cette évaluation signifierait donc que les habitants de la ville paient et sont les coupables. Il faudrait que l'évaluation soit plus détaillée au niveau des données recueillies chaque année pour le trafic privé, de la construction des parkings périphériques – parce qu'il n'y en a qu'un qui ait été fait pour le moment; quant à celui de Genève-Plage, on ne sait pas ce qui va se passer avec les oppositions, etc. C'est pourquoi je dépose un amendement. Monsieur le président, je vais vous le donner. Il s'agit de modifier la fin de la deuxième invite en lui ajoutant ce qui suit:

Projet d'amendement

«... automobile privé *des habitants de notre commune et des habitants extérieurs à notre ville et du canton*».

Je m'explique: si on prend notre canton, 17 000 personnes habitent malheureusement le canton de Vaud. Elles ont eu des problèmes pour trouver un logement à Genève et se sont rabattues sur Nyon, Coppet, Gland, etc. Il y a 30 000 frontaliers, Monsieur Marquet. Je peux vous le dire et je l'ai déjà dit ici, 500 d'entre eux travaillent aux Transports publics genevois. A 4 h ou à 5 h 30 le matin, il n'y a pas de transports publics, donc tout le monde vient en voiture. On peut dire que, sur les 30 000 frontaliers, 18 000 à 20 000 viennent en voiture. On peut se poser la question des parkings périphériques.

En fonction de l'appui que recevra cette motion, et j'ai entendu que certaines personnes étaient pour un renvoi en commission afin d'obtenir plus de détails, je dépose l'amendement dont je viens de vous parler.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Nous avons lu attentivement, au groupe libéral, la motion M-174 et nous sommes certes très intéressés d'évaluer ce que coûte l'entretien de la voirie communale, de définir aussi, partant, ce qui est imputable au trafic privé, mais il nous paraît manquer quelque chose. C'est pour cela qu'au nom du groupe libéral, je déposerai un amendement qui sera une quatrième invite que je vous lis:

Projet d'amendement

«– d'évaluer les pertes pour l'économie privée que provoquerait une diminution du trafic automobile privé.»

Bien sûr, il est facile de se dire que le trafic automobile privé use les routes. Ce ne sont pas des gens qui roulent pour le plaisir, mais certainement des gens utilisant leur voiture à des fins professionnelles, pour livrer, aller à des rendez-vous ou pour aller peut-être chez le dentiste.

Alors, oui, nous sommes intéressés à voir les coûts, mais en toute transparence. Pour ce faire, nous aimerions bien savoir aussi quelles pertes impliqueraient d'éventuels retards dans les transports ou des livraisons à dos d'âne ou à dos d'homme avec le genre de mesure que vous préconisez.

Je dépose donc mon amendement sur votre bureau, Monsieur le vice-président, et je souhaite que le plénum lui fasse bon accueil.

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste salue le dépôt de cette motion, dans sa version originale, par le groupe des Verts. C'est une excellente question et je ne développerai pas plus avant, sachant que M. Marquet en a très bien expliqué les motivations que nous rejoignons entièrement. C'est un sujet complexe et il mérite l'examen en commission, à la commission des finances en l'occurrence. Si certains groupes veulent déposer des amendements, ils peuvent le faire en commission, mais il n'est guère utile de faire des amendements déjà dans le débat d'entrée en matière. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons aujourd'hui ni l'amendement de M. Lyon ni celui de M. Oberholzer. Celui de M. Oberholzer reprend une bonne vieille rengaine consistant à dire que la modération de trafic, l'écomobilité seraient forcément négatives pour l'économie. C'est une rengaine qui est vraiment dépassée, cette espèce de mythe est faux, surtout sur la durée. Je pensais, quant à moi, que le groupe libéral, ou plutôt les libéraux en général étaient aussi en faveur du développement durable.

Une diminution du trafic automobile privé occasionne à court terme un changement. Cela provoque une modification des habitudes, des pratiques, c'est-à-dire des transformations. Tous les cas de zones piétonnes en Europe où l'on a diminué le trafic automobile privé, par exemple, ont montré que cela ne portait pas préjudice au commerce, à supposer que cela soit la motivation principale. Cette diminution est de toute façon favorable à la qualité de vie. Les libéraux nous font d'habitude la leçon par rapport à l'attractivité économique de Genève. On sait que la qualité de vie est l'un des arguments le plus souvent cité par les gens qui s'installent à Genève pour motiver leur installation. Par conséquent, nous

espérons que, lorsque ce sujet sera traité en commission, les libéraux auront revu leur proposition et comprendront que leur attitude d'aujourd'hui est tout à fait dépassée.

M. Michel Ducret (R). En ce qui concerne le groupe radical, nous soutiendrons volontiers un amendement dans le sens de ce que vient de proposer M. Oberholzer. En effet, on ne peut pas non plus négliger les conséquences économiques d'une diminution de la circulation privée en ville. Contrairement à ce qu'a dit M. Kanaan, il existe des conséquences positives et négatives. Or je ne veux pas d'une motion qui n'aborde qu'un aspect des choses et c'est précisément la grande faiblesse de cette proposition initiale plus polémique qu'utile.

Au fond, personne ne peut nier que la connaissance des coûts est tout à fait intéressante et cela ressort d'ailleurs des comptes et du budget. Mais la route est utilisée par tout le monde, les piétons, les cyclistes et aussi par les transports publics. La route ne concerne pas uniquement l'automobile! Il me paraît donc extrêmement difficile de faire la part des choses entre ce que vont coûter les entretiens routiers pour les piétons, les vélos, les transports publics et, par ailleurs, pour les voitures.

Les voitures ont été évoquées, mais de quelles voitures s'agit-il? Je vous rappelle qu'on a essayé de distinguer à Genève entre trois types de trafic. Premièrement, le trafic pendulaire, c'est-à-dire tous les gens venant de Genève et allant à Genève, ceux de la campagne genevoise allant à Genève, ou d'outre-frontière vaudoise ou française se rendant à Genève pour y travailler. Je vous rappellerai que le plus grand nombre de pendulaires est formé de ceux qui viennent de la ville et vont à la ville, et non pas de ceux qui viennent d'outre-frontière. Nous devons donc impérativement proposer à ces gens-là des transports publics plus efficaces qu'actuellement, et ce n'est certainement pas en diminuant l'entretien des routes que l'on améliorera les transports publics, bien au contraire.

Deuxièmement, il y a le trafic de destination, visé par l'amendement de M. Oberholzer. C'est le trafic constitué par les gens se rendant en ville pour des actes administratifs, commerciaux, pour un rendez-vous chez un médecin ou avec un avocat, c'est-à-dire les gens qui font vivre la ville. Or, dans l'esprit de complémentarité voulu par la loi, il faut leur offrir aussi bien la possibilité de venir en ville avec les transports publics, en les améliorant si possible, qu'en voiture, à vélo, cela grâce aux routes entretenues par la Ville de Genève, ou encore à pied, cela grâce aux promenades. Il est donc impossible de faire des comptes séparés.

Troisièmement, nous avons le trafic de transit, trafic qui n'a rien à faire en ville. Pouvez-vous évaluer combien la Ville aurait déjà économisé si on avait

construit une traversée de la rade pour que ce trafic de transit ne passe pas par la ville? (*Protestations.*) J'entends que, tout à coup, les mots «traversée de la rade» que j'ai utilisés provoquent une certaine perturbation dans l'assistance. Oui, j'ai osé les employer ces mots, Mesdames, Messieurs, car ce refus a entraîné comme conséquence que les quais et le pont du Mont-Blanc soient maintenant inscrits comme réseau primaire cantonal. Tant qu'on n'aura pas d'autre solution, on ne pourra passer que par là!

Il n'y a pas d'autres solutions pour le moment, émanant de quelque bord que ce soit, permettant d'offrir une liaison entre le secteur Arve-Lac et le reste du canton et l'autoroute de contournement. Il n'y a aucune possibilité sérieuse pour les gens de traverser la ville autrement que par le centre-ville. C'est même le Conseil municipal qui a modifié les alignements pour une traversée qui était réservée, en dénivélé de la route de Chêne, ce qui aurait pu représenter une solution de remplacement à cette traversée de la rade. Mais il n'y a rien en ce sens, Mesdames, Messieurs, et tout cela ne peut pas être chiffré.

Cette motion nous paraît être plus publicitaire qu'utile et ne voir les choses que par le petit bout de la lorgnette. En conséquence, nous la rejetons.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Vous transmettez à M. Kanaan, Monsieur le président, que les mythes font partie de la mythologie, que les mythes des diverses cultures ont fait notre richesse et qu'ils font partie de notre patrimoine culturel. Vous lui transmettez également que je crains qu'il ne se fasse abuser et qu'il surestime les bonnes intentions des Verts. En effet, quand je lis dans les invites de la motion que le Conseil municipal demande au Conseil administratif, premièrement, «de procéder à une évaluation globale des coûts d'entretien de la voirie communale»; deuxièmement, «de définir, dans cette évaluation, quelle est la part directement imputable au trafic automobile privé» et, enfin, «de fournir une grille permettant de définir les économies que représenterait une diminution du trafic automobile privé», je ne vois là que des mesures coercitives.

D'ailleurs, la méthode est un peu perverse au niveau scientifique: en effet, quand vous avez une idée de recherche, vous ne pouvez pas préjuger du résultat. Ici, dans cette motion, il est évident que les Verts savent déjà que toutes les ruines des maisons, toutes les routes des chaussées, tous les maux qui s'abattent sur la ville de Genève proviennent du trafic automobile privé. Ils le savent, ils l'ont déjà prouvé, ils veulent simplement faire aboutir une recherche dans ce sens-là en connaissant déjà la réponse. C'est de la malhonnêteté intellectuelle. Vous ne pouvez pas conduire une évaluation ainsi. Vous devez poser un postulat, mais vous devez le démontrer sans en connaître le résultat.

Je vois ici quand même quelques honnêtes hommes qui me donneront raison. Ils seront obligés de soutenir mon amendement parce qu'on ne peut pas préjuger du tort ou du bienfait du trafic automobile privé. Certes, il y a un coût, mais il y a aussi des profits. Et si vous êtes honnête, vous êtes obligé de renvoyer le tout en commission, à savoir la motion complétée par mon amendement, et non l'une sans l'autre. Si, par hasard, vous persistez à envoyer l'une sans l'autre, le groupe libéral refusera d'entrer en matière sur cette motion.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous avons tout d'abord considéré cette motion comme présentant un risque d'unilatéralité. Nous avons attendu la discussion pour voir comment elle allait être développée. Nous sommes intéressés par l'amendement déposé par le Parti libéral tout simplement parce que nous sommes profondément attachés au sens de la première invite, où il est demandé de «procéder à une évaluation globale». A partir de là, si on veut être un peu plus qu'une moitié à s'exprimer dans un conseil, il est logique que ceux qui ont des préoccupations et qui sont d'accord que l'on procède à une évaluation en fassent part et que ceux qui ont d'autres préoccupations le disent aussi. C'est la raison pour laquelle il y a au départ trois invites, mais il pourrait y en avoir quatre ou cinq. Rassurez-vous, nous n'allons pas en présenter une cinquième, Monsieur le président.

En revanche, nous invitons ceux qui pensent qu'il est important de faire une évaluation globale à dire que, si elle est globale, si elle est faite par des gens qui utilisent une méthodologie scientifique, il faut automatiquement tenir compte également des préoccupations de certaines personnes, parmi lesquelles celle qui a été émise par M. Oberholzer.

M. Alain Marquet (Ve). Bien évidemment, je ne pourrai pas répondre à toutes les propositions qui ont été faites, ce serait trop long. J'aimerais en reprendre juste quelques-unes, entre autres celle de M. Lyon. Effectivement, il me paraît important d'envisager l'étude de cette motion en y incluant les paramètres qu'il a évoqués dans son amendement.

Pour ce qui est de l'amendement de M. Oberholzer, s'il avait lu le pénultième considérant de la motion, il se serait rendu compte que ce point évoquait la nécessaire prise en considération des besoins des activités commerciales. Il se serait ainsi probablement épargné l'énoncé d'un amendement tellement usé qu'il aurait tendance à en devenir ringard.

Vous lui rappellerez, Monsieur le président – ou vous lui transmettez en tout cas – que l'une des dernières études de l'Office des transports et de la circulation

a démontré qu'à la rue de Lausanne, l'un des endroits les plus sinistrés de la ville à cause de la circulation automobile privée, le chiffre d'affaires généré par les personnes se déplaçant en véhicule privé représentait 14% de la somme totale des chiffres d'affaires des commerces de la rue de Lausanne. Alors, cela signifie quand même qu'il reste 86% générés par des gens se déplaçant, avec un souci de la qualité de vie, de leur environnement, à pied, à vélo ou avec les transports publics. (*Remarque de M. Ducret.*)

Merci, Monsieur Ducret, vous pouvez prendre la parole après moi, puisque vous avez encore droit à un deuxième tour.

On a proféré tout à l'heure une accusation de malhonnêteté intellectuelle, accusation que je réfute bien évidemment et que je laisse salir la bouche de ceux qui l'ont prononcée. Pour notre part, nous avons très bien entendu qu'au seul terme d'«économies» M. Oberholzer opposait celui de «profit». C'est bien assez clair pour qu'il n'y ait pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que, nous, au terme d'«économies», nous voulons opposer l'expression de «dégradation de la qualité de vie». Vous nous savez très attachés à la qualité de vie et c'est vers une amélioration de cette qualité de vie que tend la motion que nous vous proposons ce soir.

M. Roger Deneys (S). Le groupe socialiste s'oppose bien sûr à l'amendement des libéraux, dans la mesure où il est totalement ridicule et à côté de la question. Nous savons tous que la voiture aujourd'hui entraîne un certain coût et il faudrait enfin assumer le fait que ce coût sera répercuté sur la société. Il faudrait cesser de nier cette réalité que toute la planète subit. Ce n'est pas un problème genevois, c'est un problème planétaire. Il est honteux de venir nous dire que nous devons calculer les bénéfices que la voiture nous procurerait aujourd'hui. Nous savons tous que nous sommes dans une logique, d'ailleurs exagérée aujourd'hui, de pollueur-payeur et qu'il est totalement ridicule de vouloir calculer les coûts qui seraient induits par une diminution du trafic privé, alors que nous sommes incapables d'évaluer les effets à long terme de la politique qu'une telle idée implique. Qu'allons-nous faire dans cinquante ans, dans cent ans, alors que certains se préoccupent d'intérêts pour la semaine prochaine ou l'année prochaine? C'est totalement ridicule et honteux.

M. Mark Muller (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis étonné par la virulence des propos de M. Deneys. Nous proposons tout simplement d'examiner les deux faces de la médaille. Nous ne contestons pas l'intérêt d'examiner le coût ou les coûts de la circulation privée pour la société, pour notre ville. Mais si on veut avoir une vision d'ensemble de la problématique, si on veut ensuite pouvoir prendre des mesures en connaissance de cause, essayons

également d'évaluer les profits de l'utilisation de la circulation privée pour notre société, pour notre ville et, ensuite, quand nous aurons mis les deux éléments en balance, nous pourrons prendre des décisions raisonnables et non pas seulement fondées sur une vision unilatérale des choses.

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous allons procéder au vote de cette motion. Nous allons procéder de la manière suivante: nous voterons d'abord la prise en considération, ensuite les amendements et, enfin, le renvoi en commission. Pouvez-vous préciser à nouveau dans quelle commission vous souhaitez la renvoyer?

Des voix. Nous devons d'abord voter les amendements.

Le président. Alors, nous voterons d'abord les amendements. Excusez-moi. Dans quelle commission, Monsieur Marquet, souhaitez-vous renvoyer votre motion?

M. Alain Marquet (Ve). Je souhaitais initialement la renvoyer directement au Conseil administratif.

Le président. Il n'y a pas d'autre demande de renvoi?

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Si, bien entendu, Monsieur le président, il y a une autre proposition, mais je ne souhaitais pas intervenir, car il y a des moments où je me demande quel est le rapport efficacité/coût du Conseil municipal quand on pense qu'on discute d'un renvoi en commission et qu'on en arrive à faire des débats aussi ténébreux que celui que l'on vient de tenir! Cela dit, je me tais pour ne pas en rajouter. Je propose le renvoi à la commission des finances, Monsieur le président.

Le président. Nous allons donc procéder au vote des amendements. D'abord, je mettrai aux voix celui de M. Jean-Pierre Lyon qui consiste à ajouter à la fin de la deuxième invite «des habitants de notre commune et des habitants extérieurs à notre ville et du canton».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (1 opposition et quelques abstentions).

Le président. Je fais ensuite voter l'amendement de M. Oberholzer; il s'agit d'une invite supplémentaire qui dit ceci: «d'évaluer les pertes pour l'économie privée que provoquerait une diminution du trafic automobile privé».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 34 non contre 26 oui (1 abstention).

Le président. Je fais voter maintenant la prise en considération de la motion amendée et ensuite, en deuxième vote, le renvoi de celle-ci à la commission des finances tel qu'il a été demandé par M. Paillard.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée à la majorité (opposition de l'Entente).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée à la commission des finances est accepté à la majorité (oppositions des libéraux et 1 abstention).

7. Motion de MM. Daniel Künzi, Christian Zaugg, M^{mes} Ruth Lanz, Marie-France Spielmann et Eustacia Cortoreal: «En avant la musique (gratuité des prêts de disques)!» (M-175)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève doit favoriser l'accès à toutes les cultures;
- que les auditeurs doivent être traités sur le même pied que les lecteurs, qui ne paient pas pour emprunter des livres;
- que l'argument de l'usure des disques vinyles, invoqué lors de la création des discothèques pour justifier une taxe sur le prêt de disques, est rendu caduc par la généralisation des disques numériques;

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 4117.

- le prix élevé du prêt d'un disque (2,50 francs, alors qu'il était de 1 franc à l'origine);
- la baisse tendancielle du prix des disques numériques,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier rapidement la gratuité des prêts de disques numériques (audio et vidéo) dans les discothèques de la Ville de Genève.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Dans la foulée de la Fête de la musique, je vais vous poser une question qui vous paraîtra saugrenue: Brassens vaut-il plus que Proust? Ou Prévert vaut-il davantage que Resnais?

Je vous pose cette question parce que j'observe, depuis une quinzaine d'années, une anomalie dans nos bibliothèques municipales, à savoir qu'il n'est pas nécessaire de payer pour emprunter des livres, alors qu'il faut payer pour emprunter des disques ou des cassettes vidéo. Ce choix dénote une surévaluation traditionaliste du livre par rapport au disque, à mon avis.

Nous pensons que Genève doit favoriser l'accès à toutes les cultures. Les auditeurs doivent donc être traités sur le même pied que les lecteurs qui ne payent pas pour emprunter des livres. Nous estimons également que l'argument de l'usure des disques vinyles invoqué lors de la création des discothèques pour justifier une taxe sur le prêt de disques est rendu caduc par la généralisation des disques numériques. Etant donné le prix élevé du prêt d'un disque, 2,50 francs, alors qu'il était de 1 franc à l'origine, étant donné aussi que le prix des disques CD a tendance à diminuer – parfois de façon substantielle pour les rééditions – j'invite donc le Conseil municipal à faire en sorte que le Conseil administratif étudie rapidement la gratuité des prêts de disques numériques, audio et vidéo, dans les discothèques de la Ville de Genève.

Préconsultation

M. Bernard Lescaze (R). En soi, la motion est intéressante parce qu'elle respecte un grand principe, à savoir celui de la gratuité de l'accès à la culture. Je relève au passage que ce n'est pas M. Künzi et ses amis qui ont maintenu la gratuité du prêt des livres dans les bibliothèques, puisque le magistrat chargé des affaires culturelles qui accueille en ce moment les joueurs du Servette Football Club voulait précisément taxer le prêt de livres dans les bibliothèques. Il existait même un projet farfelu de taxer livre par livre, puis c'est devenu une proposition d'abonnement et finalement, grâce notamment au conseiller municipal qui vous

Motion: gratuité des prêts de disques

parle, cette proposition-là a été abandonnée (*brouhaha*), ce qui n'a pas été le cas – et vous en êtes très contents certainement – de la proposition de gratuité des musées. Il aura fallu aller jusqu'au référendum et, là, le peuple a su nous donner raison.

Cela étant, et pour rappeler que nous restons fidèles à ce principe de gratuité que vous et vos amis, Monsieur Künzi, n'avez pas toujours respecté, il faut quand même bien reconnaître qu'en ce qui concerne les disques la fragilité de ceux-ci impose malheureusement qu'il y ait une petite taxe. Cela se fait partout à ma connaissance. Alors, je reconnais que 2,50 francs me paraît une somme un peu élevée. D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi on n'a pas laissé le franc prévu à l'origine, qui était un franc symbolique. Cela est probablement dû au fait que les frais qu'entraîne cette perception dépassaient la somme modique du franc. Mais il faut bien vous rendre compte que lorsque la bibliothèque musicale du Grütli prête des partitions ou des livres – j'avais fait une fois le calcul – en réalité, cela lui coûte plusieurs dizaines de francs par objet prêté. Alors que lorsqu'on prête un livre dans une bibliothèque municipale, cela revient à 8 francs par livre et lorsque c'est à la Bibliothèque publique et universitaire, c'est près de 20 francs.

En conséquence, la somme demandée pour le prêt n'a de toute façon aucun rapport avec l'objet lui-même. Certes, le CD par exemple vaut un certain prix. Certes, nous faisons payer une somme modique, mais le service, la prestation coûte probablement presque aussi cher que le CD. Alors, nous demandons une modeste taxe, notamment pour que l'emprunteur attache une attention particulière à l'objet qu'il emprunte. On peut en effet facilement remplacer des livres, mais les tirages de certains disques ou de certains CD ne sont pas aussi faciles à retrouver s'ils sont anciens et ils se rayent par ailleurs très facilement. A l'extrême rigueur, on pourrait photocopier la page d'un livre qui serait introuvable, mais vous savez qu'un CD rayé est un CD perdu. On ne peut pas le presser de la même manière.

C'est la raison pour laquelle cette motion pose un certain nombre de problèmes. Sur le principe même de la gratuité, je crois que vous, les motionnaires, avez parfaitement raison et il serait bon – ne serait-ce que pour cela – de la renvoyer à la commission des affaires culturelles pour que le principe de gratuité soit établi une nouvelle fois, y compris pour les prêts musicaux, avec malgré tout une certaine réserve en raison des circonstances particulières et de la fragilité des disques. Il appartient à mon sens à la commission des affaires culturelles de se prononcer sur ce sujet avec les bibliothécaires.

Il est évident en tout cas qu'on ne pourra pas prétendre qu'il s'agit là d'une recette dont la ville ne pourrait en aucune manière se passer. Je le maintiens: si on arrive à garantir que ces disques ne seront pas abîmés, que les emprunteurs seront soigneux, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas appliquer le même système

pour les disques et pour les livres. Mais je vous rends attentifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au fait que vous aurez probablement à vous battre contre votre propre majorité à l'exécutif.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Vous appellerez juste à M. Lescaze, Monsieur le président, que la commission dite des «affaires culturelles» se dénomme en fait «commission des arts et de la culture».

Les socialistes, qui défendent toujours l'accès à la culture pour le plus grand nombre, et surtout pour les plus démunis, se réjouissent de renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture afin de l'étudier avec les gens concernés, les bibliothécaires et de voir dans quelle mesure on pourra améliorer le plus possible l'accès à ces disques.

M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP). Le Parti du travail soutient bien évidemment cette motion et, afin de faire avancer la musique un peu plus rapidement, il propose aussi son renvoi à la commission des arts et de la culture.

Le président. Je salue à la tribune du public la présence de M. Pierre Johner, notre ancien collègue.

M^{me} Renate Cornu (L). Premièrement, je crois qu'il est essentiel de dire que l'accès à la culture doit être impérativement démocratique, mais cela ne veut pas dire que tout est gratuit. Tout doit avoir aussi un prix, même celui d'un engagement. Le fait d'avoir payé un petit pécule pour garder l'objet prêté chez soi et en profiter facilite probablement aussi, dans l'esprit des gens, cet engagement à prendre soin de cet objet. Le prix, même modique, est un gage de responsabilisation.

Tout ce que l'on offre gratuitement devient à la longue banal. Et la banalité entraîne un manque d'égards. Sans cette mesure, comment enrayer les dégradations systématiques constatées et les vols? La seule façon de sceller ce gage, entre prêteur et emprunteur, c'est un document, soit une fiche de prêt, et un montant, même modique, pour que l'emprunteur rende cet objet en bon état. C'est pour cela que nous proposons de maintenir un tarif de prêt, même modique.

Nous estimons par ailleurs que cette motion devrait être renvoyée à la commission des arts et de la culture pour examen.

M. Didier Bonny (DC). Notre groupe entrera en matière sur cette motion au titre du principe d'équité par rapport à ce qui se fait dans les bibliothèques. Il est vrai qu'il est difficilement défendable de soutenir que les livres doivent être gratuits mais pas les disques.

Nous pouvons tout à fait comprendre l'argument développé par M^{me} Cornu et M. Lescaze, selon lequel, comme le dit l'adage, ce qui est gratuit est sans valeur. Cela dit, si on veut vraiment appliquer un principe d'équité, il faudrait revenir à un ancien système et faire payer également les livres. Or, je crois que personne n'est d'accord de proposer ce système.

La solution la plus évidente et la plus facile est donc de supprimer la taxe de prêt pour les disques, ce d'autant que je ne suis pas persuadé que de faire payer 1 franc – parce que 2,50 francs semble être pour certains une somme trop élevée – cela va vraiment responsabiliser davantage les gens. Il y a probablement des dégâts qui sont faits sur les livres prêtés, alors que certains livres ont plus de valeur qu'un CD.

En ce qui nous concerne, non seulement nous appuyons cette motion, mais en outre nous proposons son renvoi direct au Conseil administratif sans passer par la commission des arts et de la culture. Cela va prendre des mois et des mois pour une question que nous avons résolue en ce qui concerne notre groupe et nous disons oui à la gratuité pour les discothèques municipales.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Pour le Parti des Verts, nous estimons qu'il convient d'envoyer cette motion à la commission des arts et de la culture. Je pense qu'il est important d'étudier la question et d'examiner les différences concernant les disques et les livres. Quant à moi, j'ai toujours défendu la gratuité de l'accès à la culture, que ce soit dans les musées ou les bibliothèques.

Actuellement, il est vrai que ce qu'on «gagne» avec ces prêts payants, c'est 250 000 francs, ce qui ne représente pas une somme énorme. Cependant, il convient aussi de poser la question des droits d'auteur. Peut-être cet aspect est-il différent pour les livres et les disques, car le principe qui s'applique n'est pas tout à fait le même dans l'un et l'autre cas. C'est pour cela que nous voulons envoyer cette motion en commission.

J'aimerais encore revenir sur un point qui m'a un peu choqué dans la discussion. Je déteste que l'on dise que, finalement, tout ce qui est gratuit n'a pas de valeur, je trouve cela choquant. L'amour, l'amitié, la beauté, tout cela n'a donc aucune valeur parce que c'est gratuit? (*Vifs applaudissements.*)

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Cet art immatériel qu'est la musique est peut-être ce qu'il y a de plus précieux sur cette terre, après le sourire d'un enfant. J'aimerais répondre à une libérale qui pense que la gratuité engendre la banalité. Evidemment, dans certains milieux, brasser des millions, c'est commun, donc un montant de 2,50 francs ne représente guère plus qu'un grain de sable. Il n'empêche que, lorsqu'un collégien ou un étudiant va emprunter le *Crépuscule des dieux* de Richard Wagner, cela lui coûte 10 francs

M. Bernard Lescaze (R). J'aimerais d'abord bien me distancer des propos tenus tout à l'heure sur le fait que tout ce qui était gratuit devenait insignifiant. L'une de nos collègues l'a dit, mais moi, je ne l'ai absolument pas dit. D'ailleurs, je pense très exactement le contraire. J'ai à ce propos le même avis que ma collègue M^{me} Künzler (*Brouhaha*.) Je l'avais d'ailleurs déjà dit au moment du vote sur la gratuité des musées et des livres.

Concernant le fait que je me suis trompé en employant la dénomination de «commission des affaires culturelles» au lieu de «commission des arts et de la culture», je remercie M^{me} Keller Lopez, maîtresse d'école, de me signaler cela. Je l'invite d'ailleurs à en faire de même pour M. Künzi, motionnaire, qui, dans le bulletin «Solidarités» de juin 2001, a parlé de la commission des beaux-arts. Il a donc encore plus de retard que moi: moi, je n'ai que deux ou trois ans de retard, alors que M. Künzi en a dix, semble-t-il. C'est peut-être aussi parce que c'est la seule commission qui change de nom pratiquement tous les quatre ou cinq ans, je dirais à chaque législature, quand de nouvelles voix, de nouvelles cervelles font leur apparition dans cette commission.

J'aimerais quand même dire que M^{me} Künzler a raison sur un point, c'est qu'effectivement – et je l'avais oublié dans mon intervention – la question des droits d'auteur du point de vue musical est certainement plus avancée, que les sociétés de protection de droits d'auteur des compositeurs de musique sont sûrement plus féroces et qu'il y a vraisemblablement une redevance perçue qui n'est pas une redevance forfaitaire, comme on tente de l'introduire pour les écrivains. En conséquence, le problème mérite attention. Je ne suis absolument pas d'accord avec l'idée d'envoyer cette motion directement au Conseil administratif, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises. Le Conseil administratif ne prend pas nos motions comme un coussin ou un oreiller, mais comme un véritable sofa sur lequel il est affalé. Nos motions renvoyées au Conseil administratif, à moins qu'elles lui plaisent ou qu'elles soient téléguidées, ne sont pratiquement jamais prises en compte. Nous aurons encore l'occasion de le voir au cours de ces séances ou des séances de cet automne. En conséquence, je demande également, avec mon groupe radical, le renvoi à la commission des arts et de la culture.

M. Didier Bonny (DC). Je serai extrêmement bref, simplement pour prêcher – si j’ose dire – une fois encore le renvoi direct au Conseil administratif. Je relis l’invite: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier rapidement la gratuité des prêts de disques numériques (audio et vidéo) dans les discothèques de la Ville de Genève.»

Or, vous savez très bien que le Conseil administratif est en train de préparer le budget 2002. Les commissaires de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances n’auront donc aucune peine à vérifier si la recette prévue dans les discothèques s’y trouve ou non et à entamer la discussion à ce moment-là si nécessaire. C’est simplement pour que les choses puissent aller plus rapidement. La motion n’émane pas du Parti démocrate-chrétien. C’est l’Alternative qui verra ce qu’elle veut faire, mais, quant à moi, il me semble que, si on veut aller rapidement, puisqu’on y tient vraiment, on renvoie cela au Conseil administratif et non pas à la commission des arts et de la culture. Cela dit, cela ne me pose aucun problème.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux et 2 abstentions radicales).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté à la majorité (opposition du Parti démocrate-chrétien et quelques abstentions).

Le président. Nous allons clore nos débats. Je signale que la commission du règlement a rendez-vous à la salle Nicolas-Bogueret.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	186
2. Communications du bureau du Conseil municipal	191
3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève - Fondation pour les arts de la scène et de l'image, en remplacement de M. Philippe Cottier, démissionnaire (Statuts de la fondation, art. 6) (RCM, art. 131, lettre B)	197
4. Motion de M. Jean-Pierre Lyon, M ^{mes} Fatiha Eberle, Isabel Nerny et Evelyne Strubin: «Priorité aux TPG» (M-163)	197
5. Motion de M. Michel Ducret: «Faut-il un ««city manager»» pour Genève?» (M-173).....	205
6. Motion de MM. Alain Marquet, Georges Breguet, Paul Oberson, Damien Sidler, Pierre Losio, Roberto Broggin, Jean-Pascal Perler, M ^{mes} Michèle Künzler, Vanessa Ischi et Christina Matthey: «Vers un compte routier communal: enfin la vérité des coûts de la circulation privée en ville de Genève» (M-174)	214
7. Motion de MM. Daniel Künzi, Christian Zaugg, M ^{mes} Ruth Lanz, Marie-France Spielmann et Eustacia Cortorreal: «En avant la musique (gratuité des prêts de disques)!» (M-175)	223
8. Propositions des conseillers municipaux	229
9. Interpellations	229
10. Questions	230

La mémorialiste:
Marguerite Conus